



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par :

M. Jean-Guy Chartrand et Mme Louise Quesnel, pour la propriété située au 106, 7^E Avenue, visant à rendre conforme :

- 1- Que la marge de recul latérale pour la remise soit de 0.93 mètre, alors que la marge de recul autorisée soit de 1 mètre, tel que stipulé dans le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville;

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 5 novembre 2018, à 20 h, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 15 octobre 2018.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', is written over a horizontal line.

Pauline Vrain
Greffière